

**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION  
DE VOTRE INSCRIPTION :**

**TP INSTALLATEUR DÉPANNÉUR INFORMATIQUE**

1. **Attestation de droit** en cours de validité de votre organisme de protection sociale (Pour le régime de la sécurité sociale, vous pouvez la télécharger sur le site AMELI: <http://www.ameli.fr>). *La carte vitale n'est pas une attestation de droit.*